

Attitude recommandée en présence de ...

Haemophilus influenzae type b: infection invasive

Autres appellations ou pathologies analogues

Dénomination	Arthrite à Haemophilus influenzae type b, Bactériémie à Haemophilus influenzae type b, Cellulite à Haemophilus influenzae type b, Epiglottite à Haemophilus influenzae type b, Infection invasive à Haemophilus influenzae type b, Méningite à Haemophilus influenzae type b
--------------	--

Mesures concernant la personne infectée (cas source)

Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation...	...l'état clinique est seul responsable d'une éventuelle absence.
--	---

Mesures concernant les personnes exposées

Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation...	...ni aucune précaution particulière.
--	---------------------------------------

Mesures concernant les locaux

Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation...	...ni aucune précaution particulière.
--	---------------------------------------

Caractéristiques épidémiologiques

Mode de transmission de l'infection	Transmission interhumaine respiratoire par gouttelettes
Durée de la période d'incubation avant le début de la maladie	Indéfinissable car maladie découle d'un phénomène de portage dont le début ne peut être déterminé
Durée de la contagion ou de l'excrétion du germe après le début de la maladie	Patient sous antibiothérapie: jusqu'à 24 heures après le début de l'antibiothérapie
Durée de l'intervalle secondaire	Moyenne en milieu familial: 3 jours Moyenne en milieu institutionnel: 13 jours
Taux d'attaque de la maladie	En milieu familial: 1% En milieu institutionnel: 2%

Déclaration obligatoire des maladies transmissibles

Maladie à déclaration obligatoire (et adresses des médecins cantonaux)	Oui, dans un délai de 7 jours Lien
Modalités pratiques de la	Rubrique <i>Maladies A-Z</i> Lien

Attitude recommandée en présence de ...

déclaration	
-------------	--